Conformément aux dispositions de la note d’information visée par

L’AMMC en date du **15 Septembre 2017** sous la référence n° VI/EM/026/2017

relative à l’émission de l’emprunt obligataire subordonné de **Wafasalaf**,

qui stipulent une révision annuelle du taux d’intérêt de la tranche

**« B »** à la date d’anniversaire de la date de jouissance des obligations,

le nouveau taux d’intérêt qui sera appliqué à partir du **29 Septembre 2021** est

de 2,35%.

Ce taux est révisable annuellement en référence au taux plein

**52 semaines** (taux monétaire) calculé en référence à la courbe des

taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle que

publiée par Bank Al-Maghrib en date du 22 Septembre 2021, soit 1,55%,

augmenté d’une prime de risque de 80 pbs, soit 2,35% applicable à

compter **du 29 Septembre 2021**.